



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES CARTES DE DÉBIT YUH

Les présentes Conditions générales (les «**Conditions**») régissent l'émission et l'utilisation de la carte de débit MasterCard Yuh (la «**Carte de Débit**»). Les présentes Conditions lient le détenteur de la Carte de Débit («**vous**») et Swissquote Bank SA («**nous**», la «**Banque**»).

1. ÉMISSION DE LA CARTE DE DÉBIT

- 1.1. Si vous détenez un compte bancaire Yuh (le «**Compte Yuh**»), nous vous fournissons une Carte de Débit, selon les modalités et conditions énoncées dans les présentes Conditions.
- 1.2. Lors de l'ouverture d'un Compte Yuh, nous vous enverrons une Carte de Débit sur support physique par courrier, accompagnée des présentes Conditions. Le Numéro d'Identification Personnel (NIP) associé à la Carte de Débit sera transmis par courrier postal séparé ou par tout autre moyen que nous jugeons acceptable (p. ex. par voie électronique). En utilisant la Carte de Débit, vous confirmez avoir reçu les Conditions, lu la grille tarifaire (Article 5) et en accepter le contenu.
- 1.3. Chaque Carte de Débit sur support physique émise reste notre propriété. En outre, nous pouvons à tout moment désactiver la Carte de Débit ou en modifier les conditions d'utilisation.

2. UTILISATION DE LA CARTE DE DÉBIT

- 2.1. La Carte de Débit peut être utilisée (sous réserve des conditions exposées dans les présentes Conditions) pour autoriser des transactions avec des commerçants acceptant les cartes MasterCard:
 - 2.1.1. en saisissant le NIP, en signant les bordereaux de vente ou simplement en utilisant la Carte de Débit (p. ex. pour les paiements sans contact) pour payer des biens ou des services ou pour effectuer des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques ou guichets bancaires;
 - 2.1.2. en indiquant votre nom tel qu'il apparaît sur la Carte de Débit, le numéro de la Carte de Débit, la date d'expiration et/ou, s'il est demandé, le code de sécurité (CVV ou CVC) lors du paiement de biens ou de services par téléphone, par correspondance ou en ligne. À la demande d'un commerçant en ligne offrant le dispositif 3-D Secure, le code reçu par SMS doit également être saisi lorsqu'apparaît

le message de sécurité que vous avez défini et/ou toute combinaison d'éléments de sécurité pertinents, le cas échéant.

- 2.2. **Nous pouvons, à notre entière discrétion et sans préavis, modifier ou restreindre les utilisations possibles de la Carte de Débit (p. ex., en termes de montant, devise, point de vente, lieu/pays ou autre).**
- 2.3. Vous vous engagez à utiliser votre Carte de Débit uniquement dans la mesure où votre situation financière le permet. Il vous est interdit d'utiliser la Carte de Débit à des fins illicites (p. ex. achat de produits ou services illicites).
- 2.4. Si la Carte de Débit fait l'objet d'un blocage conformément aux présentes Conditions ou à des dispositions légales, aucune transaction ne sera autorisée ou traitée.

3. NOTRE DROIT DE DÉBITER

- 3.1. Vous reconnaissez toutes les transactions autorisées conformément à l'Article 2 et les créances des commerçants qui en découlent. En outre, vous nous donnez irrévocablement pour instruction de régler toutes créances des commerçants et, de manière générale, de débiter tous les montants résultant de l'utilisation de la Carte de Débit et tous les frais (Article 5) de votre Compte Yuh.
- 3.2. Nous pouvons également débiter des montants réservés ou comptabilisés de manière provisionnelle (p. ex., caution pour une location de véhicule) sur votre Compte Yuh. Tout montant de ce type sera déduit du solde de votre Compte Yuh et de la Limite de la Carte de Débit (Article 4), en tant que débit final.

4. LIMITE DE LA CARTE DE DÉBIT ET SOLDE NÉGATIF

- 4.1. Vous ne pouvez utiliser la Carte de Débit que si (a) vous disposez de fonds suffisants sur votre Compte Yuh (sous la forme d'Espèces Disponibles, telles que définies ci-dessous) **et** (b) vous respectez la Limite de la Carte de Débit (telle que définie ci-dessous).
- 4.2. Pour chaque Carte de Débit, une limite mensuelle est fixée (la «**Limite de la Carte de Débit**») lorsque la Carte de Débit vous est remise pour la première fois. Vous pouvez demander une modification de cette Limite de la Carte



de Débit via l'application mobile mise à disposition pour accéder à votre Compte Yuh et le gérer (l'« **App Yuh** »). Des transactions ou retraits sont susceptibles d'être refusés par la Banque si la Limite de la Carte de Débit est dépassée.

- 4.3. Quelle que soit la Limite de la Carte de Débit, vous ne pouvez utiliser votre Carte de Débit que si vous disposez d'Espèces Disponibles suffisantes sur votre Compte Yuh. « **Espèces Disponibles** » désigne les avoirs en espèces figurant au crédit de votre Compte Yuh, qui peuvent être librement utilisés et ne sont pas bloqués ou soumis à d'autres restrictions. En particulier, il vous est interdit de réaliser toute transaction qui aurait pour conséquence de faire apparaître un solde en espèces ou un solde global négatif sur votre Compte Yuh (une « **Situation de Solde Négatif** »).
- 4.4. **Nous n'autorisons aucun découvert** et nous sommes en droit de refuser de traiter toute transaction en cas d'insuffisance des Espèces Disponibles ou si cette transaction devait aboutir à une Situation de Solde Négatif ou à l'augmentation d'un solde négatif existant.
- 4.5. Les restrictions à l'utilisation de votre Carte de Débit visent à assurer notre seule protection. Nous ne nous engageons pas à vous empêcher de réaliser une quelconque transaction. **Nous sommes notamment susceptibles de traiter des transactions liées à des prestations périodiques que vous avez autorisé et pouvant donner lieu à un solde négatif.**
- 4.6. Si, pour quelque raison que ce soit (y compris un dysfonctionnement des systèmes informatiques ou de paiement, ou l'utilisation de prestations périodiques), vous êtes en Situation de Solde Négatif ou avez réalisé des transactions qui feront apparaître un solde négatif sur votre Compte Yuh, vous vous engagez à couvrir immédiatement tout solde négatif en résultant et à vous assurer que le Compte Yuh contient suffisamment d'Espèces Disponibles pour honorer vos engagements en vertu des présentes Conditions.
- 4.7. En cas de survenance d'une Situation de Solde Négatif, vous serez réputé avoir violé l'Article 9 des Conditions Générales de votre Compte Yuh. Dans ce cas, nous pourrions nous prévaloir de tous les droits et recours qui nous sont accordés en vertu des Conditions Générales de votre Compte Yuh, y compris celui de procéder à la liquidation de tous les avoirs détenus sur votre Compte Yuh afin de rembourser vos dettes, sans préavis. Ces recours ne sont pas exclusifs et s'ajoutent à ceux prévus par la législation, par les présentes Conditions et par d'autres contrats que vous pourriez avoir conclus avec nous.

5. FRAIS / TAUX DE CHANGE

- 5.1. Nous sommes susceptibles de facturer des frais en lien avec la Carte de Débit et son utilisation. Ces frais sont indiqués dans la grille tarifaire disponible sur l'App Yuh et/ ou sur www.yuh.com.
- 5.2. Des frais de tiers et d'autres dépenses liées à votre utilisation de la Carte de Débit peuvent également vous être facturés.
- 5.3. En cas de transactions réalisées dans une devise prise en charge par la Carte de Débit, telle qu'indiquée sur le Site Web Yuh ou l'App Yuh (chacune étant une « **Devise Prise en Charge** »), les transactions seront traitées dans la Devise Prise en Charge en question.
- 5.4. Dans le cas de transactions réalisées dans une devise autre qu'une Devise Prise en Charge et/ou si vous ne détenez pas suffisamment de fonds dans la Devise Prise en Charge en question sur votre Compte Yuh, nous convertirons le montant de la transaction en USD ou en CHF en appliquant le taux de change que nous jugerons approprié. Dans ce cas, nous sommes également en droit, à notre entière discrétion, de facturer des frais de traitement supplémentaires pour chaque transaction.

6. OBLIGATION DE DILIGENCE

- 6.1. Vous devez utiliser votre Carte de Débit avec diligence et, en particulier, prendre les précautions suivantes:
 - 6.1.1. Le NIP, le mot de passe et le message de sécurité 3-D Secure ou tout autre moyen d'identification (ci-après les « **Informations d'Authentification** ») ainsi que la Carte de Débit doivent être conservés avec une diligence particulière et séparément dans des lieux sûrs. La Carte de Débit et les Informations d'Authentification ne doivent en aucun cas être divulguées à des tiers ou être accessibles de quelque manière que ce soit par des tiers (p. ex., en omettant de dissimuler le NIP lors de sa saisie). Les Informations d'Authentification ne doivent jamais être inscrites sur la Carte de Débit ou enregistrées électroniquement (même sous une forme modifiée) et ne doivent pas être facilement identifiables (p. ex. numéros de téléphone, dates de naissance, numéros de permis de conduire). S'il y a lieu de supposer qu'une personne tierce a pris ou pourrait avoir pris connaissance des Informations d'Authentification, vous devez les modifier immédiatement;

- 6.1.2. Vous devez toujours savoir où se trouve votre Carte de Débit et vous assurer régulièrement qu'elle est toujours en votre possession ;
- 6.1.3. Vous devez consulter dès réception tous les relevés ou rapports affichés dans l'App Yuh concernant votre utilisation de la Carte de Débit et nous signaler toute divergence ou erreur que vous avez identifiée, conformément à l'Article 15.2 des Conditions Générales de votre Compte Yuh. En l'absence de signalement de votre part conformément au présent Article 6.1.3, vous serez réputé avoir accepté les relevés ou rapports en question. **Toute objection tardive peut également entraîner une violation de votre obligation de minimiser les dommages et vous rendre responsable des pertes qui en résultent.**
- 6.2. Vous devez signaler immédiatement tout cas de perte, de vol, de confiscation ou d'utilisation frauduleuse ainsi que tout soupçon à cet égard au Customer Care Center (Article 9). En cas de suspicion d'un acte criminel, vous devez également en informer immédiatement les autorités locales et prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour participer à la détermination des faits et minimiser les pertes ou les dommages subis.
- 6.3. Si la Carte de Débit est bloquée ou annulée, vous êtes tenu d'informer tous les commerçants payés au moyen de la Carte de Débit pour des prestations périodiques (p. ex. abonnements à des journaux, adhésions, services en ligne) du blocage ou de l'annulation. La même obligation s'applique en cas de Situation de Solde Négatif ou d'insuffisance des Espèces Disponibles sur votre Compte Yuh pour effectuer un quelconque paiement périodique.
- 6.4. Vous devez rendre inutilisable toute Carte de Débit sur support physique arrivée à expiration, invalide ou bloquée.
- 6.5. Si vous ne recevez pas une nouvelle Carte de Débit (sur support physique) au moins 15 jours avant l'expiration de votre Carte de Débit, vous devez le signaler au Customer Care Center (Article 9).
- ## 7. RESPONSABILITÉS
- 7.1. **Vous serez responsable de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la Carte de Débit. Nous déclinons toute responsabilité concernant les transactions réalisées avec la Carte de Débit.** Vous devez régler tout litige lié à des divergences et réclamations concernant des produits ou services acquis par le biais de la Carte de Débit avec le commerçant concerné. Les litiges avec des commerçants ne vous exonèrent pas de vos obligations envers nous et ne nous empêchent en aucun cas de débiter votre Compte Yuh au titre d'une transaction faisant l'objet d'un litige.
- 7.2. **Nous déclinons toute responsabilité pour le cas où un commerçant ou un point de vente censé l'accepter refuse la Carte de Débit comme moyen de paiement ou si, en raison d'un problème technique, d'un ajustement de limite, d'une résiliation ou d'un blocage, la Carte de Débit ne peut pas être utilisée.** Nous ne serons pas non plus responsables des pertes ou dépenses encourues en conséquence de, ou liées à, la Limite de la Carte de Débit ou toute restriction liée aux Espèces Disponibles (ou à leur insuffisance).
- 7.3. **Tant que la Carte de Débit n'est pas bloquée, vous êtes responsable de toutes les transactions jugées autorisées conformément aux présentes Conditions. Vous êtes seul responsable de tous les risques résultant d'une utilisation frauduleuse de la Carte de Débit par des tiers, y compris, sans s'y limiter, tout partenaire, mandataire autorisé ou personne vivant au sein du même foyer. Dans tous les cas, vous êtes responsable de toutes les transactions autorisées par l'utilisation du NIP et/ou de toute autre Information d'Authentification qui vous est fournie.**
- 7.4. **Vous serez seul responsable de toute perte ou de tout dommage résultant de l'utilisation de la Carte de Débit et/ou des Informations d'Authentification par un tiers.**
- 7.5. **Vous serez seul responsable de toute perte ou de tout dommage subi(e) en lien avec la possession ou l'utilisation de la Carte de Débit.**
- 7.6. Nonobstant toute annulation ou tout blocage de la Carte de Débit, nous restons en droit, à notre entière discrétion, de vous facturer tous les montants liés à des prestations périodiques jusqu'à ce que vous ayez annulé votre abonnement à ces prestations ou jusqu'à ce que nous décidions de mettre un terme au traitement des transactions liées auxdites prestations périodiques.
- 7.7. **Les avantages ou services supplémentaires au-delà du traitement des opérations de paiement en vertu des présentes Conditions, le cas échéant, sont fournis « en l'état ». Nous ne donnons aucune garantie ni ne nous engageons à fournir une quelconque assistance à cet égard.**
- 7.8. **Nous ne sommes pas responsables des pertes ou dommages subi(e)s en lien avec votre Carte de Débit si ces pertes ou dommages sont pris en charge par une police d'assurance.**



8. TRAITEMENT ET DIVULGATION DES DONNÉES / CERTAINES COMMUNICATIONS

- 8.1. Nous traitons et communiquons des données vous concernant et concernant votre Carte de Débit, l'utilisation de votre Carte de Débit et les transactions réalisées avec la Carte de Débit, ainsi que concernant tous les avantages et services secondaires ou supplémentaires liés à la Carte de Débit. Nous pouvons notamment **transférer vos données personnelles à l'étranger**. Les modalités et les finalités du traitement de vos données personnelles sont exposées dans notre Politique de Confidentialité des Comptes Yuh. **Vous devez lire attentivement la Politique de confidentialité des Comptes Yuh.**
- 8.2. Quelles que soient les préférences que vous nous avez indiquées (p. ex., dans l'App Yuh), nous sommes en droit de vous envoyer des avis de fraude par téléphone au numéro associé à votre Compte Yuh.

9. CUSTOMER CARE CENTER

- 9.1. Vous devez vous adresser au Customer Care Center pour toutes questions liées à l'émission et à l'utilisation de la Carte de Débit. Le Customer Care Center fera tout son possible pour être joignable par téléphone au +41 44 825 87 89 (pendant les heures indiquées sur le Site Web Yuh ou dans l'App Yuh). Le Customer Care Center est assuré par la Banque ou par un sous-traitant désigné par la Banque.
- 9.2. Toutes les communications avec le Customer Care Center sont susceptibles d'être enregistrées et traitées conformément à la Politique de confidentialité des Comptes Yuh.

10. MODIFICATION ET RÉSILIATION

- 10.1. **Nous nous réservons le droit de modifier les présentes Conditions et la grille tarifaire à tout moment.** Ces modifications vous seront communiquées conformément aux Conditions Générales de votre Compte Yuh. Vous serez réputé avoir accepté ces modifications lorsque vous utiliserez l'App Yuh ou votre Carte de Débit pour la première fois après que les modifications vous auront été communiquées ou si vous n'avez pas soulevé d'objection conformément aux Conditions Générales de votre Compte Yuh.
- 10.2. La Carte de Débit ainsi que les avantages et services supplémentaires qui l'accompagnent expireront à la fin du

mois/de l'année indiqué(e) en relief sur la Carte de Débit. Nous vous fournirons une nouvelle Carte de Débit dans un délai raisonnable avant ou après l'expiration de votre Carte de Débit précédente, sauf en cas de résiliation de la relation contractuelle.

- 10.3. Si vous ne souhaitez pas renouveler votre Carte de Débit, vous devez nous en informer par écrit au moins deux mois avant l'expiration de la Carte de Débit. À défaut, nous sommes en droit de facturer l'intégralité des frais annuels ou périodiques éventuellement applicables à la Carte de Débit.
- 10.4. **Vous pouvez ou la Banque peut, à tout moment et sans justification, mettre fin à la relation contractuelle en lien avec votre Carte de Débit.** Pour mettre fin à cette relation contractuelle, vous devez en faire la demande via l'App Yuh ou suivre toute procédure applicable indiquée dans l'App Yuh. La résiliation de la relation contractuelle prendra effet à compter de la désactivation de votre Carte de Débit. Si nous résilions la relation contractuelle en lien avec votre Carte de Débit, nous vous en informerons via l'App Yuh et désactiverons votre Carte de Débit.
- 10.5. En cas de résiliation de la relation contractuelle liée à votre Carte de Débit, vous devrez rendre la Carte de Débit inutilisable sans délai et sans autre demande. Vous ne pourrez vous prévaloir d'un remboursement au prorata des frais annuels ou périodiques applicables (le cas échéant) au titre de la période pendant laquelle la relation contractuelle a été résiliée.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR

- 11.1. La relation contractuelle en lien avec votre Carte de Débit est exclusivement régie par le droit matériel suisse. Le lieu d'exécution, le for de poursuite à votre rencontre (y compris si vous résidez hors de Suisse) et le for exclusif pour tout litige découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont à Gland, Suisse. Nous nous réservons toutefois le droit d'intenter une action en justice à votre rencontre devant le tribunal compétent de votre lieu de résidence ou devant tout(e) autre tribunal ou juridiction compétent(e). Dans ce cas également, le droit matériel suisse s'applique de manière exclusive.